

# AVIS DE CONSULTATION

**relatif au projet d'état des fonds incultes ou manifestement sous-exploités sur une partie de la commune de Moëlan-sur-Mer**

(article R.125-6 du code rural et de la pêche maritime)

**Objet de la consultation :** La commune de Moëlan-sur-Mer est concernée par un phénomène d'enrichissement sur une grande partie de sa zone littorale et rétro-littorale.

Une procédure dite de « mise en valeur des terres incultes » a été initiée sur **des périmètres de 120,4 ha, dans les secteurs de Kerfany à Ménémarsin**, par délibération du Conseil départemental du 22 octobre 2015. Cette procédure doit permettre à terme à M. le Préfet de délivrer une ou des autorisations d'exploiter, valant droit à bail, à des demandeurs - personnes physiques ou morale. Les exploitants agricoles bénéficiaires de cette autorisation, retenus après appel à candidature, pourront louer, défricher et exploiter les terrains selon le plan de remise en valeur (*le projet agricole*) fourni.

**La commission communale d'aménagement foncier (CCAF) de Moëlan-sur-Mer a dressé son projet « d'état des fonds incultes ou manifestement sous-exploités » qui est soumis à la présente consultation des propriétaires et des exploitants**, conformément à l'article R.125-6 du code rural et de la pêche maritime. **La commission a en particulier déterminé quelles sont les parcelles dont la mise en valeur agricole, pastorale ou forestière est souhaitable ou opportune** et quelles sont les parcelles qui, étant déjà occupées par une activité de type agricole, **ne peuvent faire l'objet d'une remise en valeur.**

**Dates de la consultation : du mardi 10 janvier au vendredi 10 février 2017**

**Dossier soumis à consultation :**

1. **Un plan** parcellaire portant indication des parcelles ou parties de parcelles dont l'inscription à l'état des fonds incultes ou manifestement sous-exploités est proposée ;
2. **Un état parcellaire** avec la désignation cadastrale de chaque parcelle ou partie de parcelle ;
3. **Un mémoire justificatif**;
4. Le registre destiné à recevoir les réclamations et observations des intéressés.

En outre seront déposés en mairie de Moëlan-sur-Mer pendant la consultation :

- Le rapport de la commission départementale d'aménagement foncier pour la proposition des périmètres ;
- Le procès-verbal de la Commission communale d'Aménagement Foncier du 9 décembre 2016.

**Jours et heures de consultation du dossier en mairie de Moëlan-sur-Mer :**

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 ;**
- **le samedi de 08h30 à 12h30.**

**Site Internet :** le dossier soumis à consultation sera téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental du Finistère : [www.finistere.fr](http://www.finistere.fr), rubrique « actualités » (*indiquer « friches moelan » dans le moteur de recherche*)

**Observations du public :** le public pourra faire part de ses observations, propositions et contre-propositions :

- **à la Présidente de la CCAF, Mme Jocelyne LE FAOU, lors de ses permanences à la Mairie de Moëlan-sur-Mer :**

Mardi 10/01/17 (9h-12h)	Samedi 14/01/17 (9h-12h)	Mercredi 18/01/17 (14h-17h)	Samedi 28/01/17 (9h-12h)
Mardi 31/01/17 (9h-12h)	Mercredi 01/02/17 (14h-17h)	Lundi 06/02/17 (9h-12h)	Vendredi 10/02/17 (14h-17h)

- **sur le registre**, disponible en mairie de Moëlan-sur-Mer ;
- **en les adressant par courrier** au plus tard huit jours après la fin de la consultation, soit le 18 février 2017 (cachet de la poste faisant foi) à : **Madame la Présidente de la CCAF - Consultation relative au projet d'état des fonds incultes ou manifestement sous-exploités - Ne pas ouvrir - Mairie de Moëlan-sur-Mer, 2 Rue des Moulins, 29350 Moëlan-sur-Mer.**

**Obtention de renseignements complémentaires :** Conseil départemental du Finistère

secrétariat de la CCAF - DDEI - service agriculture - 32 bd Dupleix

CS 29029 - 29196 QUIMPER Cedex Tél : **02.98.76.20.35** Courriel : [agriculture@finistere.fr](mailto:agriculture@finistere.fr)